

TRIATHLON FLERS LA FERTE MACE

BULLETIN D'ADHESION POUR LA SAISON 2020

A rendre à : Stéphanie NUNEZ La Périère 61100 CERISY Belle Etoile **AVANT LE 30/09/2019**

La licence est valable du 01/01/20 au 31/12/20 pour les **ancien(ne)s** adhérent(e)s.
La licence est valable du 01/09/19 au 31/12/20 pour les **nouvelles** et **nouveaux** adhérent(e)s.
L'adhésion club est valable du 01/09/19 au 31/08/20 pour tou(te)s les adhérent(e)s.

1 – ETAT CIVIL

Nom	Prénom
Adresse :	
Date et lieu de naissance :	
Nationalité :	Profession :
Téléphone	Mail (indispensable)

2 - Cotisations (la cotisation comprend le coût de la licence FFTRI et le coût de l'adhésion club)

Type de licence (mettre une croix dans la colonne Choix correspondant à la licence souhaitée)	Licence FFTRI	Adhésion CLUB jusqu'au 30/09	Total A PAYER jusqu'au 30/09
Compétition Jeune : Adhérent(e) né(e) en 2001 et après	34 €	35 €	69 €
Loisirs adulte : Adhérent(e) né(e) en 2000 et avant. Valable uniquement pour les entraînements et les stages	46 €	35 €	81 €
Compétition adulte : Adhérent(e) né(e) en 2000 et avant	91 €	35 €	126 €

Le total à payer augmentera de 10 € par mois à partir du 01/10/2019 jusqu'au 31/12/2019

3 – Lutte contre le dopage

Dans le cadre de la lutte contre le dopage et en application de l'article R.232-52 du code du sport, j'autorise, lors d'un contrôle antidopage, tout prélèvement nécessitant une technique invasive notamment un prélèvement de sang ou de cheveux par tout préleveur agréé par l'Agence de lutte contre le dopage, dûment mandaté à cet effet. Le refus d'autorisation est constitutif d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle antidopage (Rayer le paragraphe en cas de refus)

4 - Droit relatif à l'image

J'autorise expressément TRIATHLON FLERS - LA FERTE MACE et les médias à utiliser les images fixes, mobiles ou audiovisuelles - prises à l'occasion des animations et/ou des compétitions - sur lesquelles je (ou mon enfant) pourrai apparaître pour illustrer tout ou partie d'articles sur ce sujet et/ou valoriser l'image du club (Rayer le paragraphe en cas de refus).

5 – Obligations

- 1 - Pour pouvoir bénéficier des coûts réduits aux stages, aux temps forts ou aux compétitions dont tout ou partie est pris en charge par le club, l'adhérent ou son parent **est tenu de participer au SURVIV'ORNE en qualité de bénévole.**
- 2 - La participation des Jeunes de l'école de triathlon aux épreuves du SURVIV'ORNE et du CLASS TRI est obligatoire.
- 3 – Tout(e) nouvel(le) adhérent(e) **doit pouvoir nager 25 m en brasse et en crawl** pour participer aux entraînements de natation

6 – Procédure d'inscription

Elle comporte les étapes suivantes

- **Inscription sur le site de la FFTRI** (Espace Tri 2.0). Cliquer sur le bouton "Se licencier" pour une nouvelle adhésion ou "se connecter" pour un renouvellement. Suivre la procédure. Télécharger le document d'inscription émis par la FFTRI.
- **Adhésion club** : Se connecter au site du club. Cliquer en haut à gauche de l'écran l'option désirée. Créer le compte permettant la connexion ultérieure au site. Télécharger les documents.

Fait à

le

Signature de l'adhérent ou du parent responsable de l'enfant

TRIATHLON FLERS - LA FERTE MACE – Siège social : LA PERRIERE 61100 CERISY BELLE ETOILE

N° SIRET : 452 716 251 00023 N° adhésion FFTRI : 20019 **Site Internet : www.lafertemace.flers-triathlon.fr**

Président : Djamil BOULENOUAR 06.37.16.42.45 - **Secrétaire** : Stéphanie NUNEZ 06 77 73 28 31